

✓

AFFAIRE N° 18

LOCATION immeuble Prémont DALAPA au Chaudron pour servir de salles de classes

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la location d'un immeuble en dur, sous couverture tôle, situé au lieu dit "Le Chaudron", appartenant à Mme Prémont DALAPA en vue de son utilisation comme école.

Ce bâtiment comporte les pièces et dépendances suivantes:

Une véranda de 2 m x 8 m
trois pièces de 6 m x 3 m 50
une cuisine intérieure de 3 x 3 m
Une salle de bain
un corridor
un garage servant de cantine
une cuisine extérieure
un magasin
un W.C.
une cour de 80 m x 70 m.

Approuvé
Saint-Denis le 12 Janvier 1959
P. Le Préfet et par déléguation
Le Secrétaire Général
Signé = Bolette

Mme DALAPA nous propose 15.000 F de location mensuelle. Le service des domaines consulté, à cet effet, a estimé la valeur locative à 12.500 F mensuels.

Mme DALAPA a accepté le prix fixé par le Service des Domaines./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Le MAIRE. - Messieurs, je vous demande votre approbation au sujet de la location de Mme DALAPA, moyennant le prix mensuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS FRANCS (12.500 F), à compter du 1er Septembre 1959./.

Adopté à l'unanimité.

*Cours favorable
35 élèves répartis en
3 classes occupent
et immeuble.
L'inspecteur déjant
de l'Enseign. Primaire
Signé = Bignon*